

# RANDONNÉE QUADS & MOTOS

## SAMEDI 20 JUILLET 2024 À MAGNAN



Le Comité des fêtes de Magnan organise depuis 2017 une randonnée quads et motos dans la campagne Gersoise mêlant passages en forêt et chemins. Cette année, nous vous proposons une boucle de 60 kilomètres le matin à reprendre l'après midi, soit environ 120 kilomètres dans la journée. Une dizaine de spéciales sont dispersées sur le parcours avec des échappatoires si nécessaires.

### PROGRAMME DE LA JOURNÉE POUR QUADS & MOTOS

---

<b>7h</b> Formalités administratives et café de bienvenue	<b>14h</b> Départ, boucle d'environ 60 kilomètres
<b>8h</b> Départ, boucle d'environ 60 kilomètres	<b>16h</b> Goûter
<b>10h</b> Pause ravitaillement	<b>20h</b> Repas (ouvert à tous)
<b>12h</b> Repas (ouvert à tous)	

### TARIF & MODALITÉS D'INSCRIPTION

---

Le tarif **UNIQUE** comprend l'inscription à la randonnée et les deux repas :

**60€**

Sont demandés les documents suivants, à joindre au bulletin d'inscription par courrier :

- photocopies lisibles des justificatifs (carte grise, assurance, permis de conduire)
- autorisation parentale pour les pilotes mineurs, de plus de 16 ans

Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception de la totalité des documents conformes.  
**Les cartes grises et assurances qui ne sont pas à jour et au nom du pilote seront refusées.**

Date limite d'envoi : 4 juillet 2024. Les désistements après cette date ne seront pas remboursés.

Pour toutes questions nous contacter via l'adresse mail suivante : [cdf.magnan32@gmail.com](mailto:cdf.magnan32@gmail.com)  
Ou par téléphone au [06 28 90 26 25](tel:0628902625)

### RÉSERVATION & PAIEMENT

---

La réservation **avant le 4 juillet est obligatoire**, il vous suffit pour cela d'envoyer par voie postale l'inscription lisiblement complétée, accompagnée du chèque de règlement et des pièces justificatives demandées.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du «**Comité des fêtes de Magnan**» et à envoyer par courrier à l'adresse suivante : Mr TULLER FLORENT, 25 route de l'église, 32460, Perchède

**ATTENTION PLACES LIMITÉES**

## RÉGLEMENT DE LA RANDONNÉE

---

### **ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE : CASQUE HOMOLOGUÉ, GILET DE PROTECTION, GANTS ET BOTTES**

Le déroulement de la randonnée et l'état des véhicules sont en totalité soumis au strict respect du code de la route.

- Prudence dans les chemins, il n'est pas impossible de croiser randonneur ou VTT
- Respect des cultures
- Véhicules homologués uniquement
- Le port du casque et des équipements de protection est obligatoire pour tous (sauf SSV)
- Les passagers doivent descendre des quads lors des spéciales

**Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment tout participant ne respectant pas les règles de sécurité ou mettant en danger les autres participants.**

L'attestation sur l'honneur ci-jointe sous les pointillés est à imprimer et découper et doit être envoyée par courrier avec le bulletin d'inscription et les autres justificatifs

-----

### **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je souigné(e) ..... déclare :

Avoir pris connaissance du règlement de la randonnée et m'engage à le respecter dans tous ses détails, ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route.

Savoir que le droit de passage accordé par les maires des communes traversées et les propriétaires de terrains empruntés par la randonnée n'est valable que pour la journée du 20 juillet 2024 et qu'emprunter le parcours de la randonnée à un autre moment expose à des poursuites.

Renoncer à tout recours ou poursuites à l'encontre des organisateurs, maires des communes traversées et propriétaires de terrains empruntés par la randonnée pour tout accident matériel ou dommage corporel qui pourrait survenir à l'occasion de la randonnée du 20 juillet 2024.

Avoir pris connaissance du fait que je réalise cette randonnée sous ma propre responsabilité, en pleine connaissance de la pratique du tout-terrain que je maîtrise et que tout dommage matériel ou corporel éventuels seront pris en charge par la compagnie d'assurance assurant mon véhicule.

Signature précédée de la mention «**Lu et approuvé**»  
Signature des responsables légaux pour les mineurs



# BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL 2024

À imprimer et retourner par courrier avec le règlement **avant le 4 juillet 2024** à l'adresse suivante :

**Mr TULLER FLORENT, 25 route de l'église, 32460, Perchède**

<b>PILOTE</b> (à remplir en lettres capitales)	<b>PERMIS</b>
NOM .....	CATÉGORIE .....
PRÉNOM .....	N° .....
ADRESSE .....	DÉLIVRÉ LE ...../...../.....
CODE POSTAL <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	PAR .....
VILLE .....	<input type="checkbox"/> <b>MOTO</b> <input type="checkbox"/> <b>QUAD</b>
TÉL .....	MARQUE .....
MAIL .....	CYLINDRÉE .....
TARIF PILOTE : 60€	N° IMMATRICULATION .....
TARIF PASSAGER : 25€	2/4 TEMPS .....
	<b>ASSURANCE 2024</b>
	COMPAGNIE .....
	N° DE POLICE .....
	VALABLE DU ...../...../..... AU ...../...../.....

## À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À CE BULLETIN D'INSCRIPTION :

- chèque de 60€ par pilote (+25€ par passager)
- photocopie lisible de carte grise à jour
- photocopie lisible d'assurance à jour
- photocopie lisible de permis de conduire
- autorisation parentale pour les pilotes mineurs
- attestation sur l'honneur signée



J'autorise le Comité des fêtes de Magnan à prendre et utiliser les photos de la randonnée du 20 juillet 2024 sur ses supports de communication (réseaux sociaux, affiches et vidéos ...).

Je certifie que les informations me concernant inscrites dans ce bulletin d'inscription sont exactes.

Fait à ..... Le .....

Signature du participant :